

Demande d'autorisation présentée par la société Eolis Aquilon d'exploiter un parc éolien « de la vallée d'Elincourt » composé de 5 aérogénérateurs et deux postes de livraison sur le territoire des communes de Dehéries, Elincourt et Walincourt-Selvigny. N° E19000055/59

REGION HAUTS DE FRANCE

DEPARTEMENT DU NORD

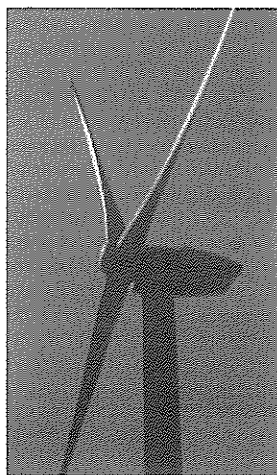
ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

CANTON DU CATEAU CAMBRESIS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS - CATESIS

COMMUNES DE DEHERIES, ELINCOURT ET WALINCOURT- SELVIGNY

**DEMANDE D'AUTORISATION PRESENTEE PAR LA SOCIETE EOLIS AQUILON
D'EXPLOITER UN PARC EOLIEN « DE LA VALLEE D'ELINCOURT » COMPOSE DE 5
AEROGENERATEURS ET DEUX POSTES DE LIVRAISON SUR LE TERRITOIRE DES
COMMUNES DE DEHERIES, ELINCOURT ET WALINCOURT- SELVIGNY**



ENQUETE PUBLIQUE DU 27 MAI AU 28 JUIN 2019

COMMISSAIRE ENQUETEUR : Michel RICHARD

4. OBSERVATIONS ET COURRIERS DES VISITEURS

Enquête publique relative à : la demande présentée par la société
EOLIS AQUILON en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc
éolien de 5 éoliennes et 2 postes de livraison à ELINCOURT, DEHERIE
et WALINCOURT-SELVIGNY

En exécution de l'arrêté du 26 avril 2019 de Monsieur le préfet du Nord, je soussigné,

M^r LAUDE Pierre Marie ai ouvert ce jour, le présent registre côté et paraphé,
contenant huit feuillets, pour recevoir pendant une durée de 1 mois semaine(s),

soit du 27 mai 2019 au 28 juin 2019 inclus avec heures d'ouverture de

le lundi 27 mai 2019 - Permanence 9 H 00 à 12 H 00,

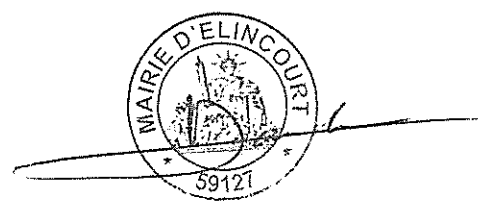
le mardi 4 juin 2019 - Permanence 9 H 00 à 12 H 00,

le _____ de _____ H _____ à _____ H _____,

le _____ de _____ H _____ à _____ H _____,

les observations du public.

A Elincourt, le 27 mai 2019



Première journée

le _____ de _____ H _____ à _____ H _____,

Observations de M _____

2/



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU NORD

1^{ère} permanence - lundi 27 mai 2019, de 9h00 à 12h00

(OE)

BEUTEMPS Eric Tel: 06 33 307 307

Château du Vert Buisson

2 rue Bahry / 14 rue du Riez

59127 Elincourt

Je suis contre les éoliennes sur le secteur
d'ouest à Elincourt, pour les raisons suivantes:

1 Impact visuel pour les habitations

rue du Riez - rue de serain

rue Bahry - rue Pasteur

perte d'une partie de la valeur imo-
bilière environ 30%

2 Pour un impact sur la santé humaine
par rapport aux ondes électromagnétiques
sur certaines personnes (ex: troubles du
sommeil, dépression...)

3 Pour un impact sur les animaux
(ex: la chasse déplacement des poissons
* Pêcheurs: problèmes sur des boues
et autres...)

Sur l'étude et l'Analyse des emplacements
Annex 3

Je consulte Page 552 et 557, 558, 559



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU NORD

Les prises de vues ne sont pas explicites
elles sont prises à l'envers par rapport
aux habitations cités dans l'impact visuel.
c'est une erreur importante et des
prises de vue comme les pages 467, 467
478, 479... qui ne servent à rien.
Il ne sert à rien de faire des études
d'impact ou l'on peut constater que
certaines photos de maisons sont prises
et que les ^{sur} soléennes se trouvent à l'envers
de ces maisons.

Il faudrait que l'étude nous démontre
l'impact visuel des soléennes sur les
vues citées sur dessus

- prise de vue des maisons avec la
hauteur en perpendiculaire tracée
vers les maisons
etc. etc.

Fin de la première permanence

PRÉFECTURE DU NORD

2^{ème} permanence = Mardi 04 juin 2019, de 9h00 à 12h00

Rien à signaler (R.A.S)

Fin de la 2^{ème} permanence

Je soussigné, M^r LAUDE Pierre, Maire de la Commune d'ELINCOURT,
déclare avoir clôturé le présent registre le 28 juin 2019
à 16h30.

Le Maire
P. LAUDE



5/ X



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU NORD

Enquête publique relative à : la demande présentée par la société
EOLIS-AQUILON en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc
éolien de 5 éoliennes et 2 postes de livraison, à ELINCOURT,
DEHERIES et WALINCOURT-SELVIGNY.

En exécution de l'arrêté du 6 Mai 2019 de Monsieur le préfet du Nord, je soussigné,

M TELLETIER Gilles ai ouvert ce jour, le présent registre côté et paraphé,
contenant huit feuillets, pour recevoir pendant une durée de 2 semaine(s),

soit du 27/05/2019 au 28/06/2019,

le 27/05/2019 de 14 H 00 à 18 H 00,

le 28/05/2019 de 14 H 00 à 18 H 00,

le 4/06/2019 de 14 H 00 à 18 H 00,

le 5/06/2019 de 14 H 00 à 18 H 00,

les observations du public.

A DEHERIES, le 27/05/2019

Première journée

(OE)

de _____ H _____ à _____ H _____,

Observations de M^{me} MACHU Christine 2 Rue de l'église 59127 Deheries

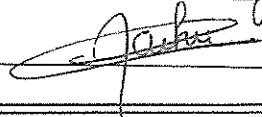
Aucune enquête, étude de faisabilité (promesse synallagmatique de bail
emphytéotique en cas de servitudes) n'a été faite pour les parcelles
proches en avant projet. Je me retrouve avec une éolienne à 150-200
mètres de ma parcelle ! Même cas pour d'autres propriétaires !

PRÉFECTURE DU NORD

La demande a été faite par la Communauté de Communes (les maires), le projet se retrouve chez 2 maires sur les 5 communes, et 3 communes chez le même agriculteur ! Ces 4 communes se retrouvent sur Elincourt en tout de leur territoire, mais notre territoire (Dehéries = 140ha de terres) est petit. Nous les venons de toute leur hauteur au pied de nos jardins ou fenêtres en espérant qu'il n'y aura pas de nuisances sonores ou nuisances sur les réceptions TV, Téléphone ou même électroniques sur véhicules (GPS...)

MACHIE Christine

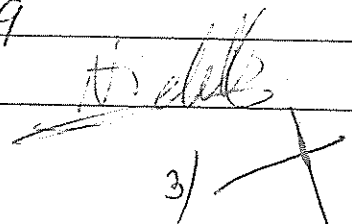
A Dehéries le 4 juin 2019



OE2 Quel est -notre avantage à nous particuliers ??? sinon subir les ondes nocives à notre organisme, à notre santé. L'avantage : c'est la meilleure vue en première place sur d'énormes falaises qui s'échangent dans les airs et une vue fulgurante la nuit sur une ligne de feu rouge clignotants désespérément dans l'obscurité nous rappelant que nous sommes bien arrivés à destination dans un monde civilisé.

Dehéries le 4 juin 2019

Delille Nicole



PRÉFECTURE DU NORD

OE3

Nous avons déjà une vingtaine d'échennes visibles de chez nous et pourtant elles ne sont pas tout près. Il ne vous dit pas celles-là. Deheles c'est un moulin, un pigeonnier, une petite église, un village fleuri que sera-t-il devenir après l'installation de ces échennes si près du village? Quel dédommagement pour nous habitants de celui-ci? Nos maisons vont subir une déécote. Nous aurons les déagacements mais aucune contre partie.
Zelleke Stéphane le 15/06/19

OE4

5^{ème} permanence = Mercredi 19 juin 2019 de 15h à 18h

Kevin TAMBOISE - Représentant du collectif citoyen VENT POUR TOUS

VENT POUR TOUS est un collectif citoyen qui vise à fédérer les citoyens dans les projets d'énergie renouvelable sur le territoire. Le collectif est né sur un autre projet sur la commune de Bertay et Montigny-en-Cambresis.

Sur la demande des élus, VENT POUR TOUS a rejoint favorablement pour porter une démarche citoyenne et participative sur le projet éolien de la vallée d'Élimcourt. L'objectif est de permettre aux collectivités et citoyens de rentrer au capital des sociétés d'exploitation des parcs éoliens. À terme, en tant qu'associés, collectivités et citoyens, auront la possibilité d'être impliqués dans la production d'électricité, le montage participatif permet des retombées économiques locales et directes pour le territoire. Impliquer les citoyens dans ces projets d'énergie renouvelables

4/

WALINCOURT-SELVIGNY

Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU NORD

Enquête publique relative à : la demande présentée par la société EOLIS AQUILON
en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc éolien de 5 éoliennes
et 2 postes de livraison à WALINCOURT, DEHERIES et WALINCOURT
SELVIGNY.

En exécution de l'arrêté du 26 Avril 2019 de Monsieur le préfet du Nord, je soussigné,

M Daniel FIEVET, claire ai ouvert ce jour, le présent registre côté et paraphé,
contenant huit feuillets, pour recevoir pendant une durée de 4 semaine(s),

soit du 27 mai 2019 au 28 Juin 2019,

les lundi, mardi, mercredi, jeudi de 8 H 30 à 12 H 00,

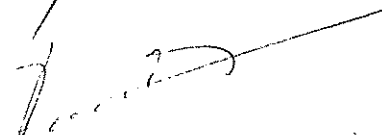
le vendredi de 8 H 30 à 12 H 00,

le vendredi de 13 H 30 à 16 H 30,

le _____ de _____ H _____ à _____ H _____,

les observations du public.

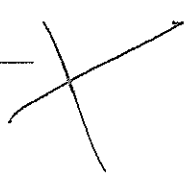
A Walincourt-Selvigny, le 27/5/2019



Première journée

le _____ de _____ H _____ à _____ H _____,

Observations de M _____

2/ 



PRÉFECTURE DU NORD

3^{ème} permanence = Samedi 08 juin 2019, de 9h00 à 12h00

OE 1

FORREYRE ANDRÉ-MARCE Adjoint au maire de
WALIN/PURT - SELUDOMY. Consultation du dossier.

actuelle

Document 1

Délibération du conseil municipal de Valenciennes - Dohigny du
27 mai 2019

Document remis au commissaire enquêteur le Sa 08 juin 2019

Document 2

Délibération du conseil municipal de Deberies, du 27 mai 2019

Document remis au commissaire enquêteur ^(CE) le Sa 08 juin 2019

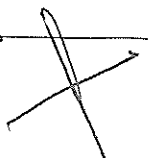
L1

Courrier de M^r le Président de la Région Hauts-de-France
daté du 29 mai 2019

Document remis au CE le Sa 08 juin 2019

Fin de la 3^{ème} permanence

4^{ème} permanence = Samedi 15 juin 2019, de 9h00 à 12h00





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU NORD

OE2

M. WAYEMBERGE JACQUES 1. PLACE F. FAURES

WALINCOURT 59127.

Étant membre de l'association du Moulin BRUNET
Je desuerais avoir des photos prises au pied du
moulin des éoliennes avant et après leur installation
~~de W~~ (PHOTOS MONTAGE)

OE3

ce serait une grosse faute si les éoliennes
figuraient dans le champ de vision du moulin !
S'il vous plaît ne faites pas cette erreur !!

Jean Paul HUTIN

10 place Jean Jaurès

59127 WALINCOURT SELVIGNY-

Mail. France. jeanpaul @ wanadoo. fr

OE4

Très inquiète pour la pollution visuelle que va
engendrer l'implantation des éoliennes. Je suis contre
le projet. Nous avons un paysage à préserver,
Nous avons un moulin du 15^e s qui va être
dans le rayon des éoliennes. NON aux éoliennes!

Wayemberge Christine (secrétaire association du
moulin)

30 rue Victor Hugo

59127 Walincourt-Selvigny

(bien joué pour l'étalement des éoliennes sur les photo montages!)

PRÉFECTURE DU NORD

E5 Membre de l'association des Moulins Bourneil
Je suis CONTRE ce projet de montage
des éoliennes, l'association a essayé de
faire revivre le souvenir d'autan et
placer ce modernisme à proximité est un
véritable gachi moral.

Arlette ANNAUD

30 rue Victor Hugo

59127 WAILLECOURT-SECURON

Fin de la 4^{ème} permanence

E6 M FIEVET Daniel Maire de Waillecourt, Solongny
précisions et avis concernant les demandes des
membres du Conseil Municipal et plus particulièrement
la préservation du site des Moulins Bourneil.

lettre du 20 juin ci-jointe

le 27/06/2019

E7 J'ai déposé 2 pages de remarques sur le projet éolien.

Je suis contre ce projet.

6^{ème} et dernière permanence : Vendredi 28 juin 2019
de 13h30 à 16h30

5)

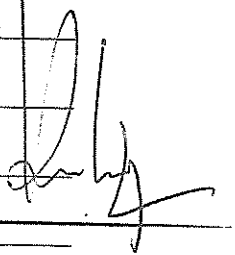
PRÉFECTURE DU NORD

OE9

Jean Paul HURTIN.
10 place Jean Jaurès
59127 Walingues

en complément de ma lettre (14) du 28-6-2019
en concertation avec M. le commissaire enquêteur
les photos montées sont prises uniquement à
la sortie du Bois du gard, alors qu'elles auraient
du être prises depuis l'environnement
du Roulin (loci son) ou l'environnement
des Rivières (loci son) car il s'agissait
↳ Projets de l'impact visuel
Mieux apprécié!

Je constate que l'évaluation globale des
impacts paysages est évaluée FORTE mais
ne figure pas dans la nomenclature et
de quoi cette évaluation FORTE implique
t-elle ? = en a-t-on tenu compte ??



OE9

Monsieur Langlet Bernard Agriculteur, concerné par
l'éolienne n°5, sur Elin court ZA 10 et deux autres parcelles.
Cultivant à proximité, parcelle champs des laines,
cette éolienne est trop près de mes champs, elle m'empêche
environnement, autant pour la chasse pour les plombs méts

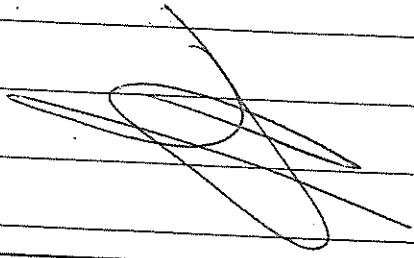
6/

PRÉFECTURE DU NORD

Les peles entières des Zones d'ombre, ce qui occasionne la fécondité des céréales notamment.

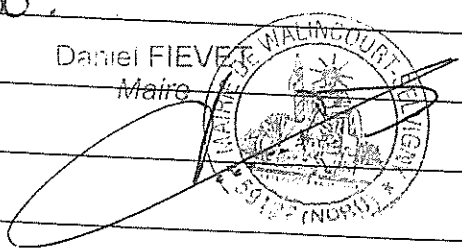
Je vous demande donc de revoir à 150 m de ma parcelle l'implantation de celle-ci.


Mais de mon avis, je suis contre ces colonnes, je n'ai jamais été contacté bien que propriétaire terrain au Champ des moines. C'est du copinage de première, je ne suis pas d'accord.

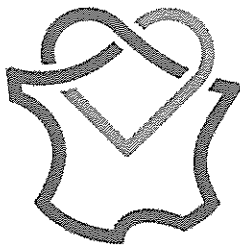


Le présent registre a été daté le vendredi 22 juin 2019 à 16 heures 30.

Daniel FIEVET
Maire



7/ 



Région
Hauts-de-France

Le Président

Monsieur Michel RICHARD
Commissaire enquêteur
Mairie de Walincourt-Selvigny
Rue Jules Ferry
59127 WALINCOURT-SELVIGNY

L1

Lille, le **29 MAI 2019**

Monsieur,

Comme vous le savez, je suis défavorable à l'implantation de nouvelles éoliennes sur le territoire des Hauts-de-France, qui est déjà la première région productrice d'énergie éolienne de France. La région compte déjà plus de 1500 mâts, auxquels il faut encore ajouter plus de 800 éoliennes autorisées et en cours de construction, et 751 projets en cours d'instruction. Ce développement, non maîtrisé, entraîne des nuisances visuelles et sonores pour les riverains et dénature nos paysages, ce que je ne peux accepter.

Un nouveau projet d'implantation d'éoliennes est en cours sur les territoires des communes de Dehéries, Elincourt et Walincourt-Selvigny. La région rend systématiquement un avis défavorable à tout nouveau projet de parc éolien. Aussi, je souhaite vous faire part de l'opposition du Conseil régional à la réalisation de ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

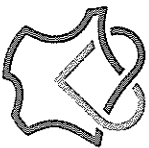
X. Bertrand

Xavier BERTRAND



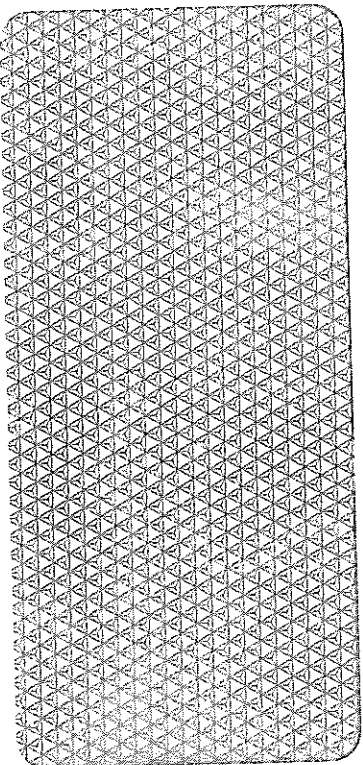
151, avenue du Président Hoover - 59555 Lille Cedex - Accès métro : Lille Grand Palais
Tél. (0)3 74 27 00 00 – fax (0)3 74 27 00 05 - hautsdefrance.fr

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi 78.17 du 6 janvier 1978 modifiée, le droit d'accès et de rectification des informations vous concernant s'exerce auprès du Correspondant Informatique et Libertés de la Région Hauts-de-France



Région
Hauts-de-France

MAIRIE DE MAILINCOÛRT-SEUVIGNY
- 7 JUN 2019
ARRIVÉE COURRIER



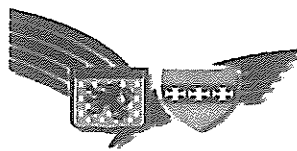
ECOPLI

LESQUIN LILLE
PIC NORD
04 06 19
399 E0 1T1376
450B 598310

€ R.F.
000,78
LA POSTE
CP 598220

151 Avenue du Président Hoover
59555 LILLE CEDEX





L2

commune de
Walincourt-Selvigny

Walincourt-Selvigny, le 20 juin 2019

Le Maire
De Walincourt-Selvigny

à

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Avis du Maire à joindre svp au dossier d'enquête publique

Maire de Walincourt-Selvigny et par ailleurs également membre fondateur, ancien Président et membre actif de l'Association des Amis du Moulin Brunet à Monsieur le Commissaire Enquêteur.

Je souhaite apporter quelques précisions pour expliquer la position du Conseil Municipal et les soins particuliers que nous avons pris pour nous assurer de la préservation du site du Moulin.

- 1) Ce projet n'est pas le nôtre et n'a pas été présenté à notre initiative
- 2) Par délibération du 19 Mai 2016 à la première présentation du projet nous avons **conditionné notre accord** (« Sous réserve que les impacts environnementaux et paysagés soient bien établis en prenant en compte la proximité du Moulin Brunet »)
- 3) Par délibération du 11 Avril 2017, cette réserve n'ayant pas été levée, nous avons décidé à l'unanimité d'émettre cette fois un **avis défavorable** sur le projet. (Confirmé par lettre recommandée avec AR)
- 4) Par délibération du 11 Mai 2017 le Conseil **a maintenu cet avis défavorable** jugeant insuffisant le dossier présenté par l'architecte paysagiste et demandant que soient réalisés d'autres vues et photomontages permettant de mieux situer les éoliennes et de vérifier qu'elles n'étaient pas dans les champs de vision vers le Moulin.
- 5) **Lors de sa réunion du 23 Novembre 2017**, le Conseil Municipal est avisé par ENGIE GREEN que cette demande est prise en compte et qu'une nouvelle étude avec photomontages à partir des points désignés par le Conseil va être effectuée.
- 6) **Lors de sa réunion du 6 Décembre 2018** le Conseil enfin en possession de tous les photomontages constate et juge qu'il n'y a pas de problème majeur d'intégration des éoliennes dans le paysage (Celles-ci sont pour rappel au minimum à 1360m du Moulin et 820m du Château de Sorval)

Un avis favorable est donc donné par 14 voix pour et 2 contre.

Avis qui sera confirmé lors des réunions du 21 Janvier 2019 et 15 Avril 2019.

Mairie
Place Jean Jaurès
59127 Walincourt-Selvigny

1/2


Tout ceci pour résumer le sérieux avec lequel a été traité ce dossier par le Conseil Municipal en soulignant que toutes ces délibérations ont été portées à la connaissance des administrés (affichage, journal local, site internet). À mon sens cela n'empêche pas les diverses commissions et organismes publics environnementaux de faire leur travail et nous serons très attentifs à leurs conclusions. Nous serons d'ailleurs également très sensibles aux recommandations et conclusions de Monsieur le Commissaire Enquêteur.

Si nous sommes partisans de l'éolien par opposition au nucléaire et aux énergies fossiles, et également sensibles aux retombées financières et fiscales permettant à la commune et à ses habitants d'améliorer leur cadre de vie. Nous souhaitons aussi ne pas porter gravement atteinte à l'harmonie paysagère qui marque ces lieux. Cependant, sincèrement, après les assurances et simulations obtenues nous pensons que ce ne sera pas le cas.

Aux spécialistes et responsables régionaux d'en débattre en dernier ressort avant décision de Monsieur le Préfet.

Dans ce cadre, je pense qu'une mesure compensatoire venant « effacer » par l'enfouissement les très disgracieux réseaux aériens entourant le moulin serait appréciée.

Le Maire


Daniel FIEVET



Mairie

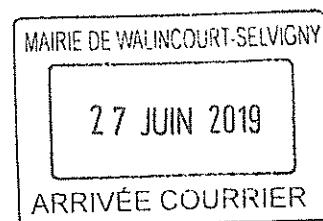
Place Jean Jaurès

59127 Walincourt-Selvigny

☎ 03.27.82.70.37 ☎ 03.27.78.81.81 ✉ contact@walincourt-selvigny.fr

M. Daniel MILHEM
21 rue de caullery

le 26 JUIN 2019



59127 WALINCOURT-SELVIGNY

L3

AFFAIRE : *Projet éolien de la Vallée d'Elincourt (59)*

Je vous expose mes remarques sur le projet éolien :

Le nom du projet « Vallée d'Elincourt » est particulièrement choisi et subtil et trompeur car chacun pourrait comprendre que le projet se situe au fond d'une vallée. Ce n'est pas du tout le cas. L'implantation des 5 éoliennes se fera sur des hauteurs de terrain qui correspondent aux plus grandes hauteurs de walincourt-selvigny.

Comme on peut lire dans la presse (l'observateur du 13 juin 2019) qu'une seule éolienne sera assez loin !!

- Mais elle sera loin de quoi et de qui ?

En tout cas pas du château de SORVAL, pas de Selvigny et de la rue de Caullery, pas du moulin brunet, pas de la zone ZNIEFF

Cela va être un gâchis du paysage encore préservé : l'effet en entrant dans le village sera que les éoliennes seront majestuellement au-dessus du bois du gard.

- Une seule éolienne !!!

Mais oublie t'on que 4 autres éoliennes seront à proximité !!

Au niveau santé publique, l'académie de médecine préconise 1500 mètres minimum de distance entre une éolienne et une habitation pour cause d'infrasons générés par le fonctionnement des éoliennes qui ont une incidence certaine sur la santé des humains. Les infrasons ont la faculté de se propager à des distances de plusieurs kilomètres sans pouvoir être atténué par n'importe quel obstacle (mur, arbre, ...). Il convient d'appliquer le principe de précaution. S'il s'avère que les autorités mettent en danger la vie d'habitants, cela relèvera du pénal.

Au niveau solidarité entre les élus des communes, c'est chacun pour soi !

Compte tenu de la prolifération des parcs éoliens, nous entendons couramment que si l'on n'accepte pas une éolienne ou un parc sur son territoire, elle ou il sera implanté sur celui voisin : « Quitte à avoir les inconvénients, autant en avoir les avantages financiers ! ».

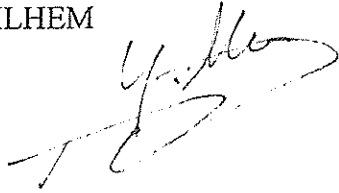
Au niveau avantages financiers pour les communes, existe-t-il un engagement ferme de la part des promoteurs éoliens de suivre un plan à long terme des versements. Dans la presse (l'observateur du 13 juin 2019), on parle de 9000€/an ou 30000€/an pour 3 éoliennes, mais est-ce sur une période de 3, 5, 10, 15, 20ans.... ? Y a-t-il une revalorisation annuelle selon un index ?

Au niveau transition énergétique, l'éolien n'est qu'un complément puisque c'est une production intermittente contrairement au nucléaire. Le développement de l'éolien ne supprimera pas de centrale nucléaire. Il faut mettre en place des productions électriques alternatives telles que celles solaires, méthanisation, hydrogène

Au niveau sécurité, un exemple d'une éolienne qui se désintègre avec des débris dans un rayon de 300 mètres (mercredi 23 janvier 2019, vers 14 h 30 à Boutavent-la-Grange, commune de Formerie, dans l'Oise). Pour le projet éolien, la route départementale 118 est à proximité. Un risque d'accident existe avec un véhicule (voiture, bus, camion ..) ou groupe de promeneurs. L'emplacement des éoliennes est trop proche de la route mais aussi de la ligne haute tension.

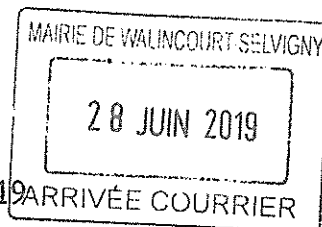
Pour ces raisons non exhaustives, je m'oppose catégoriquement à l'implantation de ce parc éolien.

Daniel MILHEM

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Daniel Milhem', written over a faint horizontal line.

Jean-Paul HUTIN
10, Place Jean Jaurès
59127 – WALINCOURT

Walincourt le 28 juin 2019



Monsieur Le commissaire Enquêteur

64

Objet : Impact des Eoliennes prévues
à proximité du moulin de Walincourt et Déheries

Monsieur,

Dès le début du projet des Eoliennes, à proximité du moulin, le conseil municipal a toujours été défavorable (délibérations du 19 mai 2016, 11 avril 2017, 11 mai 2017).

C'est sur la vue de photos montages où les éoliennes sont représentées minuscules, à l'horizon, que le Conseil Municipal a semblé rassuré et donné son avis favorable (21 janvier 2019 et 15 avril 2019). Des photos m'auraient-elles échappé, vous est-il possible de vérifier les photos qui ont généré cette décision ?

Car je n'ai pas trouvé de photomontage qui montrerait les éoliennes dans leur dimension visuelle proportionnelle. Pourtant, l'impact visuel est facilement représentable, car l'éolienne E2 se situant juste devant un pylône à haute tension et un bosquet, permet d'estimer sa hauteur; à plus de cinq fois celle du pylône et des arbres. D'autant plus que dans les documents présentés figure un tableau précisant que la position de ces éoliennes (61-87-88-89-90) aura un « Impact paysager fort » sur le site du Moulin ! (indication représentée en rouge dans le tableau).

Merci de me préciser ce qu'implique réellement ce classement.

Les photomontages étant destinées à imaginer l'impact des éoliennes sur le moulin, il me semble donc nécessaire de visualiser les éoliennes- (à partir de l'environnement du moulin) mais aussi vers le moulin- (à partir de l'environnement des éoliennes).

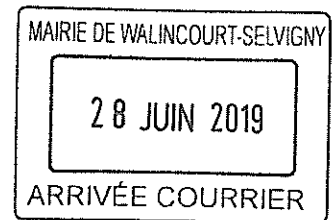
D'autre part, il me semble nécessaire de vérifier la distance annoncée de 1360 m du moulin vers l'éolienne E2.

Je compte sur vous pour que cette étude complémentaire puisse être effectuée complète et précise afin que la population soit bien informée et que les décisions prises soient judicieuses et indiscutables. Toutefois, si la décision de compléter cette étude n'était pas de votre ressort, vous voudrez bien m'indiquer les démarches qu'il me faudrait entreprendre.

Comptant sur vous, recevez, Monsieur, l'expression de mes plus cordiales salutations.

Jean-Paul HUTIN

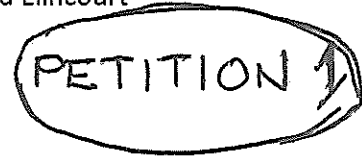
Eric BONTEMPS
Château du Vert Buisson
59142 ELINCOURT
Tél. 06 33 307 307



A l'Attention du Commissaire

Enquêteur du projet Eolien d'Eincourt

Eincourt, le 28 juin 2019



Objet :
Pétition contre le projet
D'implantation d'éoliennes
Sur Eincourt

Messieurs,

Durant l'enquête publique sur les éoliennes d'Eincourt, j'ai décidé d'organiser une pétition contre leur installation (copie ci-jointe)

J'ai d'ailleurs exprimé mon opinion sur le registre dédié à cette enquête.

Nous avons obtenu 210 voix sur 471 votants contre l'implantation des éoliennes soit 44,58 %, sachant que nous n'avons pas réussi à joindre chaque votant.

Les opposants se sont exprimés sur 20 feuilles + 1 notée 20a, ils sont tous majeurs et inscrits sur les listes électorales.

De plus, il me semble qu'un conflit d'intérêt est né sur ce projet puisque M Laude - Le Maire d'Eincourt est l'exploitant du terrain de son frère, terrain sur lequel sera installé une éolienne.

La délibération du jeudi 26 mars n'indique-t-elle pas que :

1. M Laude était présent et a voté,
2. M Laude n'est pas sorti de la salle du conseil

Eric BONTEMPS

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the printed name 'Eric BONTEMPS'.

PJ : Pétition (2pages) et feuilles d'émargements (21pages)

Copie : M BRICOUT - Député et Conseiller Départemental du Nord

NON AUX EOLIENNES A ELINCOURT !!!

Appelez ERIC BONTEMPS au
06 33 307 307

Pour signer la pétition

REAGISSEZ AVANT QU'IL NE SOIT TROP TARD

Pensez au futur, à vos enfants !

Impact sur la santé : maux de têtes, troubles du sommeil, fatigue, malaises pour les personnes sensibles aux ondes électromagnétiques...

Impact sonore : pour ceux dont les ouvertures donnent sur ces installations.

Impact visuel : Regardez Serain... Elles sont d'ailleurs souvent installées dans les campagnes retirées et peu aux alentours des villes.

Impact sur l'environnement : déplacement du gibier, perturbation de l'habitat naturel des animaux, augmentation du taux de mortalité des plus fragiles d'entre eux.

Déévaluation Immobilière : de plus en plus d'études scientifiques mettent en évidence la relation de cause à effet entre la présence des parcs éoliens et des troubles de la santé. Qu'en sera-t-il dans une dizaine d'années lorsque les faits seront clairement établis ? Alors votre maison ne vaudra plus rien.

Démantèlement et recyclage : Démontage rarement réalisé, les éoliennes restent installées même quand elles ne sont plus en service.

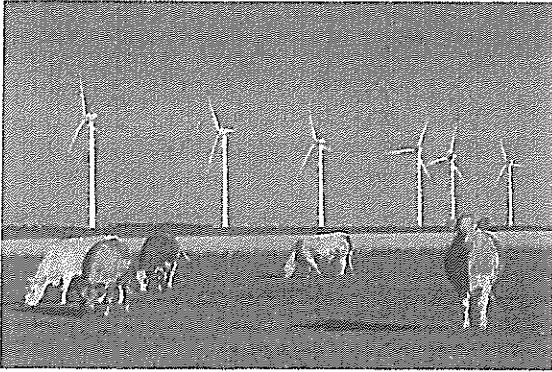
Coût de l'électricité : A qui profite réellement cette installation ? Pas forcément à votre budget personnel !

Ci-joint interview France Inter en date du 2 mars à titre d'exemple, il en existe des centaines...

L'INTERVIEW Samedi 2 mars 2019 par Jacques Monin

Des vaches laitières troublées par des éoliennes

Entre Rennes et Nantes, huit éoliennes sont mises en cause par des agriculteurs. Leurs vaches, qui paissent non loin de là, ont adopté depuis une dizaine d'années des troubles comportementaux inquiétants. Le journaliste Thibault Dumas nous raconte.



L'inquiétant mystère des éoliennes de Nozay © Getty / Justus de Cuveland

En 2009, une petite dizaine d'éoliennes sont installées autour de la commune de Nozay (Loire-Atlantique), sur des parcelles agricoles où pâturent des vaches. Les agriculteurs accueillent favorablement cette installation. Mais des problèmes apparaissent dès la construction du site d'exploitation, avant même la mise en service des turbines. Le journaliste Thibault Dumas a enquêté pour le site Mediacités.

Surmortalité des vaches

"Au moment des travaux puis de la mise en route des éoliennes, les vaches ont commencé à adopter un comportement chaotique, explique Thibault Dumas. Elles refusent d'aller dans certains champs, elles se créent des barrières invisibles, la traite se passe mal, le lait est caillé, il y a même une surmortalité importante des vaches les plus faibles." Très vite, les agriculteurs subissent de lourdes pertes financières, et décident de porter plainte contre l'exploitant et le constructeur du parc.

Au fil des années, plus de 20 études sur le parc éolien de Nozay confirment ces troubles. En 2015, l'une d'entre elles met en évidence *"une concordance entre la mise en service des éoliennes et les effets dévastateurs sur les bêtes"* explique le journaliste. Les dernières sont formelles : les exploitations agricoles ne sont pas en cause. D'où proviennent ces troubles ?

Champ magnétique

Même si la relation entre le parc et les effets indésirables n'est pas établie à jour, l'explication la plus plausible aujourd'hui résiderait dans la liaison entre ces éoliennes, via le circuit électrique, qui créerait un champ magnétique indésirable. *"Depuis le mois de janvier 2019, des tests sont effectués, raconte Thibault Dumas. Chaque éolienne est arrêtée aléatoirement, sans prévenir les agriculteurs pour qu'ils ne changent pas leur manière de travailler."*

La préfecture de Loire-Atlantique évoque d'autres hypothèses, comme la présence d'un faisceau radar ou de lignes à haute-tension.

Troubles du sommeil

Des riverains se disent aussi concernés par des troubles du sommeil et l'accélération de certaines pathologies. *"Il n'y a pas eu d'étude globale sur l'impact sur la santé humaine"*, indique Thibault Dumas. Pour l'instant, il n'y a aucune certitude scientifique.


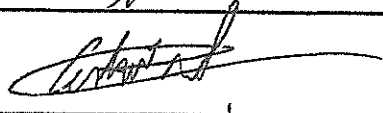
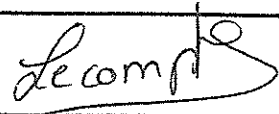
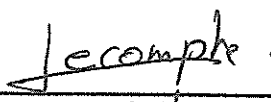
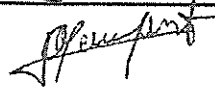
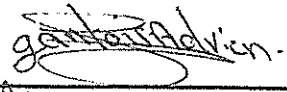
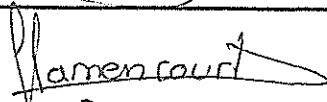

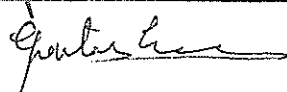

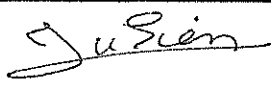

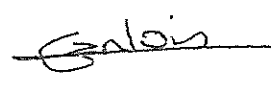
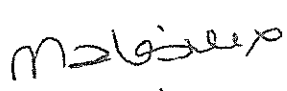


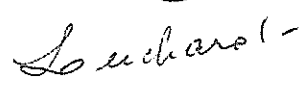
PETITION CONTRE L'IMPLANTATION D'EOLIENNES A ELINCOURT

nom	prénom	âge	ville	SIGNATURE
2 Coubrant COUBRANT	Nicole ROBERT	73 69	ELINCOURT 14 GRAND'RUE	
Pinchon	Marie	90	16 grand rue	
Waxin H. Binchon	Hellette	91	" "	
2 16 ^{me} Joseph	Marie Bléize Daniel	69 71	60 grand. rue	16 ^{me} Joseph
2 Decouf	Alma	78	cabarets	
Decouf	Yvon	78	4 rue des	
Decouf	Sybille	24	2 rue du Flaquet	
Lgrand	Patricia		5 rue des cabarets	
PILARD	PIERRE-MARIE	55	1 Rue daniel des Noies	
VENTURA	JEAN	55	2 Rue daniel des Noies	Ventura
PROYE	M C	84	8 Rue du Flaquet	
Peloud	M Ange	82	17 Rue de Pavin	Peloud
Ringeval	Jacques	80	25, Grand Rue	
MILHEM	MARTINE	58	19, GRAND RUE	
DECHALLE	Edith	68	8, rue du chateau	
Hadu	Thierry	26	Rue de sabel d'or	
Santens	Stephanie	32	33 grand rue	Santens Stephanie
BRONNEVILLE	Cherese	X	77, Rue du Chateau ELINCOURT	

PETITION CONTRE L'IMPLANTATION D'EOLIENNES A ELINCOURT

nom	prénom	âge	ville	SIGNATURE
CAMPIN	Valeriane	34	Elincourt	
GRATTEPANCHE	Patrick	43	31 GRAND RUE	
grattepanche	Loïc	18	31 GRAND RUE	grattepanche
Paes	Calvy	40	31 GRAND RUE	
MALOT	A. Scipie.	38	53 grand rue	
pinchon	YANNICK	34	53 grand rue	
Malot	Léa	14	53 grand rue	
Bocquet	Magali	39	24 Grand Rue	
Bocquet	Sau d	43	24 grand rue	
Wattelle	Raymond	75	20 ^{bis} Grand Rue	Wattelle
WATTIACE	DAVID	48	20 Grand Rue	
WITTELU	MARIE CLAIRE	72	20 Bis Grand Rue	Mr Wattelle
CIBOT	JOEL	61	Elincourt	Joel Cibot
Blondiaux	Jeanne		29 Grand Rue ELINCOURT	
Fournier	Arthur	88	15 grand rue ELINCOURT	Fournier
Buquicourt	Pauline	79	15 grand rue ELINCOURT	Mme Fournier
Bonnet	Nathalie	53	Rue des châteaux Elincourt	
Bonnet	Delphine	53	rue du château Elincourt	

PETITION CONTRE L'IMPLANTATION D'EOLIENNES A ELINCOURT

nom	prénom	âge	rue ville	SIGNATURE
Galle	Audie	41	Elincourt rue d'avelu	
Gantois	David	42	Elincourt rue d'avelu	
LECOMPTE	Sandrine	45	Elincourt rue de serain	
Leconte	CHRISTIANE	67.	Grand rue Elincourt	
MARQUANT	CHRISTOPHE	45	12 BIS RUE DE SERAIN ELINCOURT	
GANTOIS	Adrien	63	10, Rés du château Grand Rue Elincourt	
Flamencourt	Sabrina	40	6, RUE de Serain ELINCOURT	
Flamencourt	Jérémy	36	6, RUE de Serain ELINCOURT	
GANTOIS	LUCIENNE	61	19 RESIDENCE DU CHATEAU GRAND RUE ELINCOURT	
LECOCCO	Nanie	26	9 Residence du chateau ELINCOURT	
JULIEN	Romain	32	9 Residence du chateau ELINCOURT	
gantois	christelle	39	19 Bis rue de Serain Elincourt	
gantois	Romuald	38	30 rue Elincourt d'avelu	
Malsieux	Audé	34	30 rue Elincourt d'avelu	
Langlet	Julie	37	27 rue Elincourt d'avelu	
Langlet	Gérard	38	27 rue Elincourt d'avelu	
Leuchars	Danièle	34	Elincourt 35 Rue d'avelu	



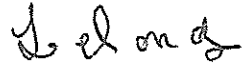


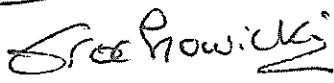




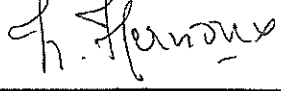

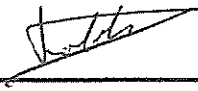
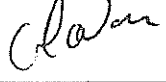
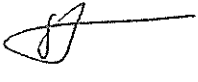
PETITION CONTRE L'IMPLANTATION D'EOLIENNES A ELINCOURT

nom	prénom	âge	ville	SIGNATURE
Seclercq	Jean Pierre	73	Elincourt	
Seclercq	Sebastien	44	Elincourt	
Combet	Christelle	46	Elincourt	
coupez	David	65	Elincourt	
Luthaill	Paulette	76	Elincourt	
PILARD	Alexandre	31	Elincourt	
Wynny	Benedette	56	Elincourt	
Hartinache	Christian	72	Elincourt	
Hartinache	Nicole	71	Elincourt	
Hartinache	Vincent	45	Elincourt	
Samoine	Bernard	33	11	
Kelle	Dorothee	30	Elincourt	
CADREU	ERIC	30	ELINCOURT	
Cassini Ph	Philippe	60	Elincourt	
Bassie	Brunette	66	Elincourt	
Fausse	Jean Louis	42	Elincourt	
Blondiaux	Louise	88	Elincourt	
Leclercq	Celine	41	Elincourt	

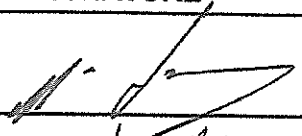
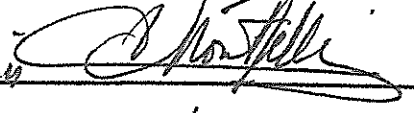


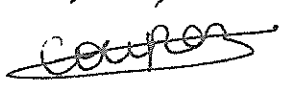
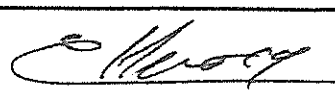
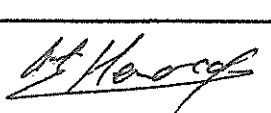




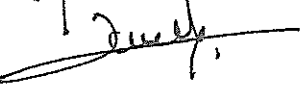

Carlou Laurent 42 Elincourt

Taisne Erloé 22 Elincourt


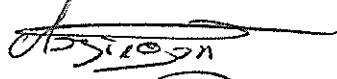

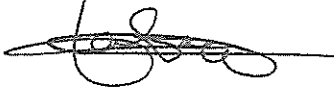

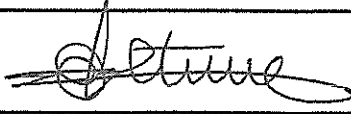


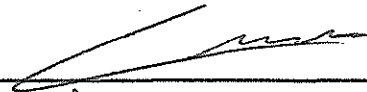
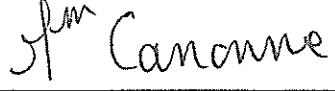
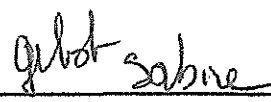
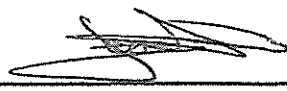


PETITION CONTRE L'IMPLANTATION D'EOLIENNES A ELINCOURT

nom	prénom	âge	rue ville	SIGNATURE
Petit	Eric	60	28 rue de Cambrai Elincourt	
Petit	Marie Christine	56	28 rue de Cambrai Elincourt	
Delong	Mylene	65	30 rue de 59127 Elincourt	
BOONE	Michel	69	29 Rue de Cambrai Elincourt	
LENOIR	Claude	67	69 rue du Flaque	
Grochowicz	Valérie	48	59 Grand rue 59127 Elincourt	
Falempin	Jean Robert	56	57 Grand rue 59127 Elincourt	
LORSUIN	Amorcinio	38	10 bis rue Flaque au bois Elincourt	
Bouhemy	Angélique	1	Rue André Elincourt	
Bouhemy	Dominique	1	Rue André Elincourt	
Hernoux	Tricole	80	6 rue du Ruez	
Pilard	Christophe	61	Rue du Flaque	
Doualde	Annie	61	Rue de Cambrai	
Claveron	Michel	56	Rue de Cambrai	
Stevens	Bérengère	30	24 rue Cambrai	

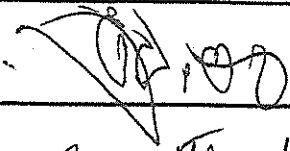

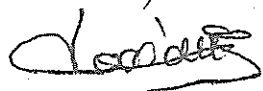
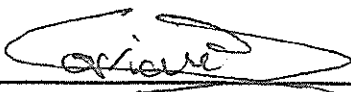

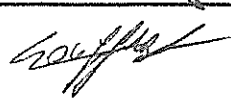
PETITION CONTRE L'IMPLANTATION D'EOLIENNES A ELINCOURT

nom	prénom	âge	rue ville	SIGNATURE
Barbaud	Brigitte	68	14 bis rue de Serain	
Montpellier	Martine	66	4 R. du taquon noir	
Montpellier	François	70	4 R. du taquon noir	
Barbaud	Alain	70	14 B rue de Serain	
Coupez	Chloé	19	13R de Serain	
Henocq	Christophe	46	13 R de Serain	
Henocq	MARIE	45	13 R de Serain	
Boitelle	Hannie te	75	Plaque au bois	
Abraham	François	47	Plaque au bois	
Caminon	M.	82	Plaque au Bois	
MARLIOT	Alain	71	19 Soleil d'Or	
Laude	Edmond	63	Grand Place	
Laude	Christine	56	Grand'Place	

PETITION CONTRE L'IMPLANTATION D'EOLIENNES A ELINCOURT


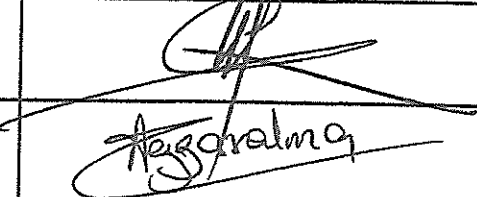

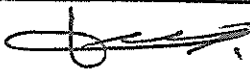


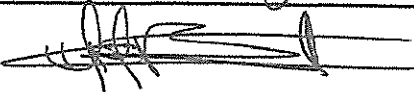
nom	prénom	âge	rue	SIGNATURE
Paringsaux	Isabelle	44	3 Rue du wez	
dezingant	Stéphanie	39	5 Rue du wez	
Paringsaux	Jerome	44	3 Rue du wez.	
Teulynck	Cécile	34	8 Rue de Sevin	
Teulynck	Charles	34	8 Rue de Sevin	
ALTRUY	Melanie	30	3 grand place	
Louchard	Jérémy	26	14 rue du Soleil d'or	
Louchard	J-François	21	14 rue du soleil d'or	
CANONNE	Bruno	57	6 RUE D'AVELU	
Canonne	Pascale	56	16 rue D'Arville	
GIBOT	Sabine	47	20 rue du soleil d'or	
FEDERBE	BENOIT	28	7 rue du soleil d'or	
LECUYER	Lauria	26	7 rue du soleil d'or	
STEVENS	Stephanie	30	8 rue ANDRE	

PETITION CONTRE L'IMPLANTATION D'EOLIENNES A ELINCOURT

nom	prénom	âge	rue	SIGNATURE
de Amaïche	Jacqueline	71	21 rue de Cambrai	de Amaïche
de Renquet	Yves	66	21 rue de Cambrai	Renquet
Alphonse	Sabine		23, Rue de Cambrai	Alphonse
odeot.			17 Bis Rue de Cambrai	
Ramette M. Sr.			16 Rue de Cambrai	Ramette M. Sr.
Ramette Sr.	Charline		16 Rue de Cambrai	Ramette Sr.
LANCAND Fabien	Fabien		6 grand Ave	
LORRIERE Isabelle	Isabelle		3 Rue du chateau	
LORRIERE David	DAVID		3 Rue du chateau	
LORRIERE Amandine			3 Rue du chateau	
SOUFFLET	ODELIN		2 Rue du soleil d on	











10/20

PETITION CONTRE L'IMPLANTATION D'EOLIENNES A ELINCOURT






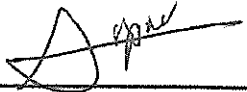


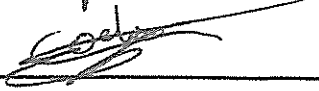
nom	prénom	âge	ville	SIGNATURE
Harliot	Michel	75	Rue du Soleil d'ov	
MEZZASALMA	Jean-François	65	Grand'me	
MEZZASALMA	Annick	65	GRAND' RUE ELINCOURT	
Delhaye	Danièle	64	FLAQUET	
Delhaye	M. Andrée	61	Rue du Flaquet	
Lefebvre	Nathalie	45	Rue de Serain	
Lefebvre	David	45	Rue de Serain	Lefebvre David
Lemaire	Jeanne	86	Rue de Serain	Lemaire Jeanne
BROUETTE	Jean Pierre	68	ELINCOURT	



PETITION CONTRE L'IMPLANTATION D'EOLIENNES A ELINCOURT

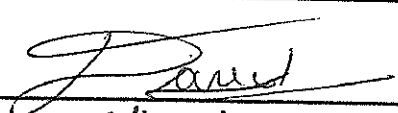

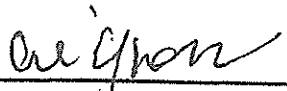
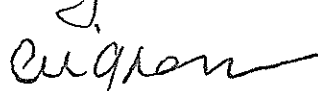

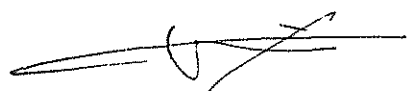
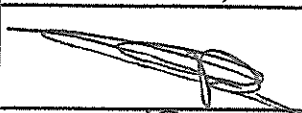
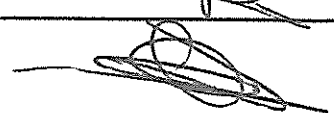
ADRESSE				
nom	prénom	âge	ville	SIGNATURE
Petit	Victoria	28	1 rue de Flagey Elincourt	
Petit	Julie	36	rue mathurin Elincourt	
Brouette	Loïc	36	Rue Mathurin Elincourt	
BROUETTE	CEDRIC	45	Rue des Flagey	
Gillen	Mathieu	34	Grand Rue	
Coupez	Emeline	34	Grand Rue	
BROUETTE	MARUSE	67	14 Rue MATHURIN	
Rognel	Jean Paul	73	15 Rue Mathurin	
Vermeersch	Charline	73	15 Rue Mathurin	
FRANCOIS	Stephane	46	ELINCOURT	

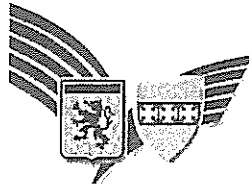
PETITION CONTRE L'IMPLANTATION D'EOLIENNES A ELINCOURT

nom	prénom	âge	rue ville	SIGNATURE
ARPIN	Sylvain	57	Elincourt rue de Cambrai N°33	
ARPIN	Guillaume	27	ELINCOURT RUE DE CAMBRAI N°33	
ARPIN	Véronique	55	Rue ³³ De Cambrai 59127 ELINCOURT ²⁹	
ARPIN	Mirabelle	79	31 Rue de Cambrai Elincourt 59127	
Arpin	Michel	85	31 rue de Cambrai Elincourt 59127	
Arpin	Ambre	22	32 rue de Cambrai 59127 ELINCOURT	
Arpin	Séverine	48	32 rue de Cambrai 59127 ELINCOURT	
ARPIN	Patrick	52	32 rue de Cambrai Elincourt 59127	
Odier	Fabien	27	1755 Rue de Cambrai 59127 Elincourt	

18/10

PETITION CONTRE L'IMPLANTATION D'EOLIENNES A ELINCOURT

nom	prénom	âge	ville	SIGNATURE
David	Jean	89	Elincourt	
David	Monique	72	Elincourt	
Vignon	Claudine		Elincourt	
Vignon	Henri		Elincourt	
MURA	Isabelle	55	Elincourt	
MURA	FARINO	64	Elincourt	
Duez	Aurélie	36	ELINCOURT	
Duez	Pierre	37	Elincourt	
M ^r : Wattelle	M. Claire	20	Elincourt	M ^r : Wattelle



commune de

Walincourt-Selvigny

Document

SOUS PREFECTURE DE CAMBRAI
ARRIVEE LE
29 MAI 2019
N°

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2019

Le-vingt-sept mai de l'an deux mil dix-neuf à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique ordinaire, salle des cérémonies, en mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel FIEVET, Maire.

Date de convocation : 15/05/2019

Nombre de conseillers en exercice : 19

Étaient présents :

Daniel FIEVET- Annie PATTE CAMBAY -André Marie FORRIERRE - Franck LEFEBVRE - Yves WAYEMBERGE - Raymond DENHEZ – Chantal MAILLY- Agnès PETYT- Laurent HUTIN - Jérôme MELI - Floriane THIELAIN- Isabelle GALLOIS

Absents excusés : Gisèle GARREAUD qui donne procuration à Yves WAYEMBERGE
Marie-Françoise DELLOUE qui donne procuration à Agnès PETYT
Pascale BENGIN qui donne procuration à Annie PATTE
Julien LALAUX - Monique MILHEM

Absents : Christophe FERON - Logan RAMETTE

Quorum fixé à 10 → Conseillers présents : 12 (15 pour les votes car 3 procurations)

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance, il est 19H55

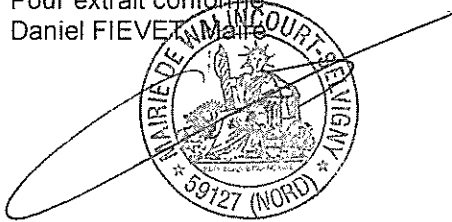
Le conseil désigne Floriane THIELAIN comme secrétaire de séance.

Le maire fait adopter le compte-rendu de la dernière réunion.

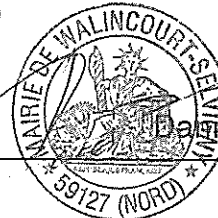
1. AVIS SUR ENQUETE PUBLIQUE PARC EOLIEN VALLEE D'ELINCOURT

L'enquête publique pour le parc éolien de la Vallée d'Elincourt débute ce 27 mai pour une durée d'un mois, période durant laquelle les conseils municipaux peuvent émettre un avis et des observations. Le Maire propose au conseil de donner un avis favorable à l'implantation de ce parc éolien. Après discussion et délibération, **le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable au projet éolien de la Vallée d'Elincourt.** La commune est concernée par un aérogénérateur. Il est rappelé l'avis défavorable en ce qui concerne le financement participatif.

Pour extrait conforme
Daniel FIEVET, Maire



Délibération rendue exécutoire par
sa publication et sa transmission en
Sous-Préfecture de Cambrai le
28/05/2019



Le Maire,
Daniel FIEVET

Mairie

Place Jean Jaurès

59127 Walincourt-Selvigny

☎ 03.27.82.70.37

☎ 03.27.78.81.81

✉ contact@walincourt-selvigny.fr

Document 9

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI
CANTON DE CLARY
COMMUNE DE DEHERIES
59127

SOUS PREFECTURE DE CAMBRAI
ARRIVEE LE
29 MAI 2019
N°

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 27 MAI 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-sept mai à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles PELLETIER, maire

Date de convocation : 20/05/2019

Nombre de conseillers en exercice : 6

Etaient présents : M. PELLETIER Gilles - M. SOUSA Antonio - PELLETIER

Stéphane- M. GUIMIER Johann

Absents excusés : BOUTRY-GUILLON France -

Absents : M. LAVALLEE Sébastien

Quorum fixé à : 4

Nombre de conseillers présents : 4

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance.

M. GUIMIER Johann est élu secrétaire de séance.

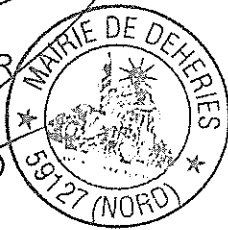
1. AVIS SUR LE PROJET EOLIEN -ELINCOURT

L'enquête publique pour le parc éolien de la Vallée d'Elincourt débute ce 27 mai pour une durée d'un mois, période durant laquelle les conseils municipaux peuvent émettre un avis et des observations. Le Maire propose au conseil de donner un avis favorable à l'implantation de ce parc éolien. Après discussion et délibération, le conseil municipal émet un avis favorable au projet éolien de la Vallée d'Elincourt. La commune est concernée par 1 aérogénérateur.

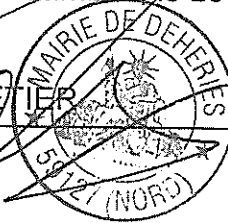
Pour extrait conforme,
Au registre sont les signatures

Le Maire,

Gilles PELLETIER



Délibération rendue exécutoire
par sa publication et sa
transmission en Sous-
Préfecture de Cambrai, le 28
mai | 2019
Le Maire,
Gilles PELLETIER





VESNES-LES-AUBERT

Terre de Tradition et d'Accueil du Nord

Arrondissement de Cambrai

Hôtel de Ville - Rue Camélinat - B.P. 29 - 59129

Tél : 03 27 82 29 19 - Fax : 03 27 82 29 11

Préfecture LI

Le 25 juin 2019

Monsieur le Commissaire-enquêteur

Réf : AB/AFS

Objet : Enquête publique dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un parc éolien composé de 5 aérogénérateurs et deux postes de livraison situés sur le territoire des communes de DEHÉRIES, ELINCOURT et WALINCOURT-SELVIGNY

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique liée à l'implantation de 5 aérogénérateurs sur les communes de Déhéries, Elincourt et Walincourt-Selvigny, je me permets de vous adresser copie du courrier envoyé le 17 mai dernier à Monsieur le Préfet de Région.

Le seul arrondissement de Cambrai a vu l'implantation de nombreuses éoliennes ces dernières années. Environ 80 % des éoliennes implantées dans le Département du Nord le sont dans le Cambrésis.

De nombreuses autres implantations sont en cours d'instruction.

Sans reprendre ici tout ce qui est exposé dans le courrier ci-joint, il peut être avancé un véritable phénomène de saturation sur notre territoire.

D'ailleurs, certains commissaires enquêteurs lors d'enquêtes publiques précédentes ont pu mettre en exergue ce phénomène de saturation.

De plus, et bien souvent, les études d'impact des promoteurs adressées au Préfet mésestiment l'impact visuel notamment pour les communes voisines.

Nous pouvons évoquer également le manque de recul en matière de santé publique.

De nombreuses études portent à connaissance les effets dangereux pour les riverains des infrasons et des basses fréquences.

Il ne faudrait pas que l'avenir nous montre les effets désastreux des parcs éoliens sur la santé comme cela a pu exister pour l'amiante, le glyphosate ou encore les lignes haute tension au regard de l'avis rendu dernièrement par l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (ANSES).

Peuvent être soulevées les problématiques liées au bétonnage et à l'artificialisation des sols agricoles, la dépréciation du patrimoine bâti, au démantèlement futur de ces éoliennes dont la durée de vie est si courte si la société exploitante est défaillante.

Enfin, ne soyons pas naïfs, nous voyons bien que nous sommes là dans des logiques très capitalistiques, « court-termistes » et où l'argent a tendance à l'emporter sur toute autre considération.

C'est pourquoi face à cela, il apparaît primordial de lever les constructions d'éoliennes sur le Cambrésis, d'autant qu'elles sont loin de faire consensus.

La mesure et la vigilance doivent en effet être de mise.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire-enquêteur, mes plus sincères salutations.

Le Maire



Monsieur Alexandre BASQUIN



VESNES-LES-AUBERT

Terre de Tradition et d'Accueil du Nord

Arrondissement de Cambrai

Hôtel de Ville - Rue Camélinat - B.P. 29 - 59129

Tél : 03 27 82 29 19 - Fax : 03 27 82 29 11

Le

17 MAI 2019

Monsieur le Préfet
Préfecture du Nord
12 rue Jean sans Peur
CS 20003
59039 LILLE CEDEX

Ref : AB/AFS

Monsieur le Préfet,

Je me permets de vous adresser la présente – vous qui délivrez les autorisations d'implantation d'éoliennes – afin de vous faire part de mon inquiétude quant à la multiplication des constructions d'éoliennes sur l'arrondissement de Cambrai.

En effet, au 1^{er} octobre 2018, sur 125 autorisations de construction dans le Département du Nord, 98 concernent le seul Cambrésis. Sur 346 demandes totales, 253 le sont pour notre arrondissement.

Les parcs éoliens ne cessent de fleurir.

Alors certes personne n'est évidemment opposé au développement du mix énergétique. Mais aujourd'hui force est de constater que le développement exponentiel dans le Cambrésis se fait sans aucune mesure et de manière disproportionnée et frénétique.

Le démantèlement du radar militaire de Cambrai, qui grevait le territoire d'une servitude de 30 kilomètres de rayon, a ouvert en grand la possibilité d'implantation de parcs éoliens sur notre secteur.

Les promoteurs s'en frottent les mains à tel point que de très nombreux projets vont encore sortir de terre dans les semaines et les mois à venir, densifiant notre territoire jusqu'à l'indigestion.

Aujourd'hui, le développement éolien est porté par des promoteurs et des fonds de pension majoritairement animés par des logiques de rentabilité et qui spéculent avec du « vent ».

L'argent l'emportant de loin sur toute autre considération.

Ils n'hésitent pas à « tartiner » le Cambrésis à coup de redevances financières alléchantes pour les communes et le secteur agricole.

On ne peut évidemment pas en vouloir aux maires de créer toutes les conditions pour obtenir de nouvelles ressources pour leurs communes, elles qui sont sacrifiées sur l'autel de l'austérité et ont vu leurs dotations fondre comme neige au soleil ; ni aux agriculteurs d'ailleurs, qui voient malheureusement leurs moyens de subsistance se réduire comme peau de chagrin.

Dans ces conditions, le rapport de force est bien trop favorable aux sociétés exploitantes.

De plus et au-delà des seules constructions, il est à noter que nous n'avons aucun recul quant à l'énergie éolienne, notamment en matière de santé publique.

Au niveau sonore, l'académie de médecine, dans un rapport de mars 2006, préconise une distance minimum d'implantation à 1 500 mètres des habitations, quand la loi, elle, autorise l'implantation à 500 mètres des habitations.

Suite au développement éolien en Allemagne, l'assemblée des médecins allemands réunis en Congrès à Francfort en mai 2015, a attiré l'attention sur les risques liés aux basses fréquences et infrasons produits par les éoliennes. Dans son rapport, il est souligné les effets sanitaires néfastes des fréquences éoliennes qui peuvent se propager jusqu'à 10 kilomètres.

De nombreuses études ont appuyé par la suite ce rapport.

Vous conviendrez que la vigilance est de mise.

Nous pouvons évoquer encore l'impact sur les paysages et le cadre de vie, auxquels les habitants sont fortement attachés notamment dans la ruralité. Cet impact a une incidence sur le prix du foncier et la dépréciation du patrimoine bâti.

De même, l'artificialisation et le bétonnage des surfaces agricoles constituent potentiellement une source de pollution. Quid également du démantèlement de ces éoliennes dans le futur, elles qui ont une durée de vie de 20 à 25 ans. En effet, qu'en sera-t-il pour les éoliennes en fin de vie si les sociétés exploitantes sont défailtantes, commé cela a pu être le cas aux Etats-Unis et en Allemagne ?

Le tout, sans oublier que le coût de l'électricité payé par les citoyens ne cesse d'augmenter, quand dans le même temps l'électricité produite par l'énergie éolienne est largement exportée. C'est la double peine.

Aujourd'hui et pour ce qui nous concerne, de plus en plus d'éoliennes surplombent et ceignent notre charmante commune d'Avesnes-les-Aubert, avec des éoliennes pouvant aller jusqu'à 160 mètres de hauteur en bout de pales.

Ce n'est plus supportable.

Nous le voyons bien, notre territoire rural ne peut plus seul aborder la construction nouvelle d'éoliennes, tant il est au bord de la saturation. Encore moins d'ailleurs pour des logiques spéculatives et capitalistiques court-termistes.

La question environnementale est un enjeu majeur, personne ne peut le nier, mais face à tant d'incertitudes, la mesure et la précaution doivent donc être de mises.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, mes plus sincères salutations.

Le Maire,



Alexandre BASQUIN

